



	Pour	Contre	Abstention
CABE A.	X		
CAMPS F.	X		
CHAUVET F.	X		
COMMENGE S.	X		
DENOY S.	X		
DUFOSSÉ D.	X		
GDUZY S.	X		
KOSMINSKY S.	X		
LAFONT P.	X		
MERIC M.	X		
MIR A.	X		
PEREIRA J.	X		
POUILLET M.A.	X		
de S. BLANQUAT	X		
VALERO G.	X		

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 10 JANVIER 2023***Date de la convocation : 06 JANVIER 2023*

L'an deux mille vingt-et-trois, le dix janvier, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, DE S. BLANQUAT Gilles, POUILLET Marie-Ange, DENOY Steeve, CHAUVET François, KOSMINSKY Serge

Procurations : PEREIRA SANTERRE Jérôme à DENOY Steeve, VALERO Gilberte à COMMENGE Séverine.

Absents :

Secrétaire de séance : COMMENGE Séverine

2023-004- DÉNOMINATION DES RUES

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS



